



Suivi environnemental des filières de la Maleconche : un coup d'épée dans l'eau ?

L'arrêt du Conseil d'État de l'été 2021 a réactivé les arrêtés préfectoraux de 2015 et donné le coup d'envoi pour les travaux d'extension des filières. Bien qu'ils disent ne pas y avoir été contraints par les arrêtés, les conchyliculteurs du CRC et les services de l'État, réunis au sein de la Commission des cultures marines, ont souhaité faire un état des lieux, nouveau « point zéro » alors que des filières sont exploitées depuis plus de 10 ans !

La réunion de la CI a été précédée par l'envoi de deux rapports réalisés sous le contrôle de l'expert écologue choisi par le CRC : M. Parlier. Il convient de noter que M. Parlier est rémunéré par le CRC pour lequel il exerce une fonction d'accompagnement et de conseil, en supervisant, entre autres, la conformité de l'installation des filières. Mais, de façon étonnante, c'est lui aussi qui est, d'après l'arrêté préfectoral, l'expert écologue chargé d'examiner l'impact des filières sur l'environnement. Ces deux rapports sont accessibles, avec notre analyse, sur notre blog à l'adresse suivante :

<https://aplimap.blogspot.com/>

Ce projet met en danger la qualité d'un espace maritime et littoral exceptionnel fréquenté par un grand nombre d'usagers (baigneurs, promeneurs, amateurs de voile légère et autres sports de glisse, pêcheurs professionnels, plaisanciers et pêcheurs de loisir, sportifs de haut niveau pour leur entraînement et régates). Il menace l'économie locale des communes du nord de l'île fondée sur le tourisme et les activités maritimes.

Aidez-nous à combattre ce projet contesté par de très nombreux ostréiculteurs traditionnels, autorisé sans étude d'impact sur l'environnement et l'économie de la côte nord-est d'Oléron par la Préfecture.

COMME NOUS, ADHÉREZ À APLIMAP, LA COTISATION EST DE 10 € OU PLUS SI VOUS POUVEZ. POUR CELA, VOUS POUVEZ CLIQUER SUR LE LIEN CI-DESSOUS QUI VOUS REDIRIGERA VERS LE SITE HELLOASSO POUR UN PAIEMENT PAR CARTE BLEUE :

[*adhesion APLIMAP*](#)

ALTERNATIVEMENT, VOUS POUVEZ ENVOYER VOTRE CHÈQUE À L'ORDRE "APLIMAP" À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

**APLIMAP - Rue de la République BP20 - 17190 - Saint-Georges d'Oléron
Jean-Jacques Mercadier Président**